



HÔTEL DE VILLE

Services Techniques  
N° Tél. : 01.69.49.77.04  
N/Réf : NDA/RD/MC

DÉCISION N° 2011/53

**OBJET : Marché sur procédure adaptée relatif à la location de véhicules de transports en commun avec chauffeurs conclu avec la société La STRAV.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

CONSIDERANT que la Commune a lancé un marché sur procédure adaptée relatif à la location de véhicules de transports en commun avec chauffeurs,

CONSIDERANT que le montant estimé des prestations (150 000 € H.T) étant inférieur au seuil des 193.000 € H.T, le représentant de la personne publique a lancé une procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour insertion au BOAMP le 18 janvier 2011 sous le n° 11-13825 et sur le site emarchespublics.com (profil acheteur) sous le n° 119215; que la date limite de réception des offres a été fixée au 24 février 2011 à 16h00 et que cinq sociétés se sont faites connaître dans les délais impartis (La STRAV, les cars Suzanne, les autocars Darche-Gros, Sofadou Voyages et Gilbert James Voyages),

CONSIDERANT que lors de la séance du 28 février 2011, le représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture des plis et à l'enregistrement des candidatures,

CONSIDERANT qu'un candidat (Gilbert James Voyages) a complété son dossier de candidature dans le délai imparti conformément à la demande du représentant de la personne publique, par télécopie du 28 février 2011,

Accusé de réception en préfecture
60, rue Charles de Gaulle 091-219106911-20110323-2011-53-AU
Date de signature : 01/03/2011
Date de réception : 30/03/2011



CONSIDERANT que lors de la séance du 3 mars 2011, le représentant de la personne publique a vérifié la validité des candidatures et a procédé à l'enregistrement des offres, que les cinq offres (La STRAV, les cars Suzanne, les autocars Darche-Gros, Sofadou Voyages et Gilbert James Voyages), ont été déclarées recevables et confiées aux Services Techniques pour analyse, en tenant compte des critères de choix énoncés infra et leur pondération :

- ✓ Le prix des prestations (pondération : 50 %),
- ✓ La valeur technique (pondération: 30 %) appréciée sur la base du mémoire technique et des sous critères suivants :
- ✓ L'engagement environnemental (pondération : 20 %) apprécié sur la base du mémoire technique et des sous-critères suivants :

CONSIDERANT que dans le cadre de la négociation, il a été demandé, par courriels et/ou télécopie du 16 mars 2011 aux cinq sociétés (La STRAV, les cars Suzanne, les autocars Darche-Gros, Sofadou Voyages et Gilbert James Voyages) de communiquer au représentant de la personne publique leur meilleure offre avant le 18 mars 2011 à 12h00,

CONSIDERANT que les cinq sociétés ont répondu dans les délais impartis,

CONSIDERANT qu'au regard des critères de pondération et du rapport d'analyse des offres, il ressort que l'offre de la société la STRAV (Pôle 91-94) sise 19 Route Nationale 6 - 91801 Brunoy Cedex est la mieux-disante,

#### DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER le marché relatif à la location de véhicules de transports en commun avec chauffeurs avec la société la STRAV (Pôle 91-94) sise 19 Route Nationale 6 - 91801 Brunoy Cedex représentée par Monsieur Romain BETEILLE - Directeur Général,

DIT que le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande,

DIT que les dépenses seront comprises dans la fourchette suivante :

- . Minimum : 70.000 € H.T.
- . Maximum : 150.000 € H.T.,

DIT que le marché prendra effet à compter de sa notification,

DIT que le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2011,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 23 mars 2011

